

FORMULE IV



03076857

RÉSERVÉ AU MONITEUR BELGE

Déposé au greffe du tribunal de commerce

de

le

27-06-2003

RÉSERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale → n°

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés → n°
- ☐ Registre des sociétés agricoles → n°

2. Dénomination de la société ou du groupement
(telle qu'elle apparaît dans les statuts)

▷ DYNAMIC ® VISIONS

3. Forme juridique (en entier)

▷ Société Anonyme

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune)

▷ Chaussée d'Alsemberg 995
1180 UCCLE

5. Registre du commerce (siège tribunal + n°)

▷ BRUXELLES : 604 107

6. Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national des personnes morales (T.V.A. non assujéti)

▷ BE- 457.561.470

7. Objet de l'acte

▷ Procès verbal du Conseil d'Administration du
03 juin 2003

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux annexes du Moniteur belge

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections; il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé, utiliser, le cas échéant, une ou plusieurs pages supplémentaires, établies sur papier libre, tant en respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm selon le modèle tenu à la disposition des intéressés au greffe des tribunaux de commerce

Le Conseil se réunit sous la présidence de Monsieur Elie LEVY, Administrateur, et la séance est ouverte à 14 heures.

Le Président invite Monsieur Carlo LEVY à assumer les fonctions de secrétaire.

Le Président constate la présence de:

Monsieur Elie LEVY Administrateur

Monsieur Carlo LEVY Administrateur

Et l'absence de:

Monsieur Federico COLPI Administrateur

démissionnaire, absent

Le Président rappelle que le Conseil a pour ordres du jour:

1) Le renouvellement des mandats des Administrateurs;

Grandeur minimum du caractère à respecter:

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

Numéro du chèque ou de l'assignation

Numéro du compte

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait de l'acte comporte plus d'une page.

- 2) Le transfert du siège social de la société au 52 Rue de la Soirie à 1190 Bruxelles;
- 3) La démission de F. COLPI;
- 4) La nomination de la S.A. REMED au Conseil d'Administration.

Après délibérations, et à l'unanimité des voix, le Conseil adopte les résolutions suivantes:

- 1) Sur délibération du Conseil d'Administration de la S.A. Dynamic Visions, le siège social de la société est transféré au 52 Rue de la Soirie à 1190 Bruxelles;
- 2) Les mandats d'Administrateurs de Elie LEVY et Carlo LEVY sont reconduits pour une période de 5 ans; Elie LEVY est nommé Président du Conseil d'Administration;
- 3) Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de F. COLPI; le Conseil d'Administration ne donne pas quittance à Monsieur COLPI des actes posés durant son mandat;
- 4) La S.A. Remed, dont le siège social est situé Rue de la Soirie 52 à 1190 Bruxelles, est nommée Administrateur; la S.A. Remed délèguera dans les formes prescrites par la loi un représentant à chaque Conseil d'Administration durant la durée de son mandat.

Le Conseil d'Administration confie à Monsieur Carlo LEVY, Directeur, la tâche de procéder aux convocations et publications légales rendues nécessaires par l'application des présentes décisions.

Le Président donne acte au Conseil du vote de ces résolutions.

Plus personne ne prenant la parole, le Président fait dresser le procès-verbal du présent Conseil. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 30.

Monsieur Carlo LEVY
Administrateur Délégué

